

Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 1er avril 2015

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE <u>Service du greffe</u>

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 mars 2015, à 8 h 30

20 - Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE <u>Service de la culture, Direction associée Bibliothèques</u> - 1153315002

Accorder un contrat aux Services documentaires multimédias pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Repère pour les bibliothèques pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 - Somme maximale de 92 661,51 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

20.005 Contrat de services professionnels

CE Outremont, Direction des travaux publics - 1155078008

Accorder un contrat de services professionnels à Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement d'Outremont - Somme maximale de 181 085,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP01/01-15 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à M. Jacques Drolet et Mme Guylaine Pronovost, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13943, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 781 du cadastre du Québec

20.007 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à Mme Monique Clément, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 48e Avenue et la 47e Avenue adjacent à la propriété sise au 13930-13934, 48e avenue et un terrain vacant ayant front sur la 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 1 156 800 et 1 156 801 du cadastre du Québec

20.008 Immeuble - Aliénation

CE <u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> - 1144396007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à M. Victor Croteau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1118-1122, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 790 du cadastre du Québec

20.009 Immeuble - Aliénation

CE <u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> - 1144396008

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à M. Jean-Claude Harvey, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1092, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 789 du cadastre du Québec

20.010 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396009

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans considération monétaire, à Mme Martine Paradis et M. Yvan Bruneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1032, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 785 du cadastre du Québec

20.011 Immeuble - Aliénation

CE <u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> - 1144396010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à M. Camille Carbonneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 1006, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 783 du cadastre du Québec

20.012 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans considération monétaire, à Mme Lise Desjardins, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 1156-1158, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 792 du cadastre du Québec

20.013 Immeuble - Aliénation

CE <u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> - 1144396012

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à M. Mario Beaudry, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 13933, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 780 du cadastre du Québec

20.014 Immeuble - Aliénation

CE <u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> - 1144396013

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans considération monétaire, à Mme Amélie Plourde et M. Kevin Bouchard, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47e Avenue et la 48e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1192, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 796 du cadastre du Québec

20.015 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144396014

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans considération monétaire, à Mme Élaine Desmarais, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 13907, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 778 du cadastre du Québec

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CE <u>Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements</u> - 1151197003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ à 2 organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2015

30 - Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1154368004

Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville de Montréal dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire piloté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.002 Administration - Adhésion / Cotisation

CE <u>Service de la culture</u> - 1146369003

Autoriser le paiement de 10 000 Euros (approximativement 13 800 \$) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal pour 2015, pour sa participation à la Commission de la culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture . Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151005002

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 31 mai 2015, de 8 h 30 à 16 h 30 - Autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 - Information

60.001 Dépôt

CE <u>Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et</u> d'urgences - 1145979001

Prendre connaissance du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour l'année 2013 relatives à l'application du règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout

60.002 Dépôt

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u> - 1151353006

Prendre connaissance du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2015

70 - Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 25 Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0 Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 1



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 11 mars 2015 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Maire

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE:

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Alain Marcoux, Directeur général

M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels

M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement

M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie

M. Francesco Miele, leader de la majorité

Mme Suzanne Décarie, conseillère associée

M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Mme Mary Deros, conseillère associée

M. Richard Guay, conseiller associé

Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0356

Il est

RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 mars 2015, en y retirant les articles 40.009 et 40.010.

Adopté à l'unanimité.

10.001

local qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1143220007

CE15 0357 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est **RÉSOLU:** d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 mars 2015. Adopté à l'unanimité. 10.002 CE15 0358 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est **RÉSOLU:** d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2015. Adopté à l'unanimité. 10.003 CE15 0359 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos. Il est RÉSOLU: de recommander au conseil municipal : d'adopter le nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social

Il est

RÉSOLU:

- 1- de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à titre de requérant pour l'ensemble du projet des promenades urbaines et pour assurer la coordination du projet de la promenade urbaine « Fleuve-Montagne » auprès du comité des partenaires, du comité de pilotage et du comité de coordination ainsi qu'auprès de la Société du 375^e pour le volet animation, de réaliser la concertation, d'obtenir les autorisations auprès des instances gouvernementales et d'accompagner le Bureau d'art public pour l'intégration d'une œuvre d'art, le tout en s'adjoignant l'ensemble des collaborations internes et externes requises;
- 2- de mandater le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, à titre d'exécutant, afin de procéder à l'élaboration de l'avant-projet définitif et à la réalisation subséquente de la phase d'exécution du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », en s'y adjoignant l'ensemble des collaborations internes et externes requises, selon les paramètres suivants :
 - le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » comprenant neuf tronçons :
 - rue McGill incluant la rue du Square-Victoria Est de la place d'Youville;
 - Côte du Beaver Hall;
 - Place Phillips;
 - rue Sainte-Catherine (entre McGill College et Place Phillips);
 - avenue McGill College (entre Sherbrooke et Cathcart);
 - rue Sherbrooke (entre University et Peel);
 - rue McTavish (entre Sherbrooke et des Pins);
 - avenue du Docteur-Penfield (entre Peel et la rampe d'accès McTavish);
 - avenue des Pins (entre McTavish et Redpath Crescent);
 - les travaux prévus comprennent notamment :
 - la reconstruction et la réhabilitation de conduites d'eau et d'égout (Sherbrooke et Docteur-Penfield):
 - la révision de la géométrie de certaines rues au profit des piétons;
 - le réaménagement des trottoirs de certaines rues (ajout de mobilier urbain, plantation d'arbres et de végétaux, etc.);
 - le réaménagement de certaines traverses piétonnes;
 - l'implantation d'un référent visuel spécifique à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »
 - le montant maximum d'investissement à consentir au projet est de 42,4 M \$;
 - un budget de fonctionnement supplémentaire récurrent d'environ 320 000 \$ par année sera nécessaire afin d'assurer l'entretien des aménagements réalisés (validation en cours avec l'arrondissement de Ville-Marie);
 - les travaux devront être terminés d'ici mai 2017.

Les budgets requis pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la réalisation subséquente de la phase d'exécution du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

Le comité exécutif devra être saisi de :

- tout dépassement budgétaire envisagé représentant plus de 10 % du coût du projet;
- tout report envisagé durant l'échéance des travaux;
- toute modification substantielle envisagée quant à la portée des travaux.

Adopté à l'unanimité.		
12.002 1151041003		

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels en accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) pour une durée de quatre ans, dans le cadre du projet du Site Outremont.

Adopté à l'unanimité.		
20.001 1156878001		

CE15 0362

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

d'autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux suivants, dans le cadre du Projet Bonaventure :

- lot 10 aménagement d'une chute à neige sur un terrain situé au coin sud-ouest de l'intersection des rues Riverside et Mill;
- lot 22 construction du mur est de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke;
- lot 24 parachèvement de la construction de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke, démolition de la portion de l'autoroute Bonaventure située au nord de la rue William et démolition de la sortie de l'autoroute Bonaventure donnant accès à l'autoroute Ville-Marie;
- lot 25 parachèvement de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie et démolition de la sortie de l'autoroute Ville-Marie donnant accès à l'autoroute Bonaventure;
- lot 30C construction de trottoirs et réalisation de travaux de chaussée dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke;
- lot 34A implantation d'équipements d'éclairage additionnels dans l'autoroute Ville-Marie (direction est);
- lot 34B implantation d'équipements faisant partie d'un système de transport intelligent dans l'autoroute Ville-Marie (direction ouest).

Adopté à l'unanimité.	
20.002 1151009003	

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux suivants, dans le cadre du Projet Bonaventure :

- lot 5 Remplacement des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts), des réseaux techniques urbains (RTU), de la chaussée, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques;
- lot 10 Aménagement d'une chute à neige sur le terrain situé au coin sud-ouest de l'intersection des rues Riverside et Mill (ci-après nommé « site Riverside »);
- lot 22 Construction du mur est de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke;
- lot 24 Parachèvement de la construction de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke, démolition de la portion de l'autoroute Bonaventure située au nord de la rue William et démolition de la sortie de l'autoroute Bonaventure donnant accès à l'autoroute Ville-Marie;
- lot 25 Parachèvement de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie et démolition de la sortie de l'autoroute Ville-Marie donnant accès à l'autoroute Bonaventure;
- lot 30C Construction de trottoirs et réalisation de travaux de chaussée dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke;
- lot 34A Implantation d'équipements d'éclairage additionnels dans l'autoroute Ville-Marie (direction est);
- lot 34B Implantation d'équipements faisant partie d'un système de transport intelligent dans l'autoroute Ville-Marie (direction ouest).

Adopté à l'unanimité.	
20.003 1151009002	

CE15 0364

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de travaux débutant en 2015 dans la rue Duke, entre les rues Wellington et Ottawa (Projet Bonaventure dans l'arrondissement de Ville-Marie);
- 2- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.		
20.004 1151009006		

CE	15 0365
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 745 259,90 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ans à compter du 1 ^{er} décembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13776 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
2 -	d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	005 1145954006
CE	15 0366
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à 3M Cogent, fournisseur unique, pour l'acquisition de licences génériques pour adapter le système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 171 635,93 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 23 décembre 2014;
2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	006 1145911001
CE	15 0367
II e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'accorder au seul soumissionnaire, Centre Téléphonie Mobile Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et la programmation de balayeurs d'ondes numériques pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 068,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-14099 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1155035002

CE	15 0368
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Logic-Contrôle inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture du matériel et sa maintenance, de logiciels et de services professionnels dans le cadre du projet SIT-Neige, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 176 247,80 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 28 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	08 1156075001
CE	15 0369
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'exercer l'option de prolongation de 12 mois des ententes-cadres collectives avec Demix Béton, une division de Holcim (Canada) inc. (CM14 0276) et Lafarge Canada inc. (CM12 0290), pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de béton à remblai sans retrait utilisés dans le cadre des travaux en régie;
2-	d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	09 1155331002
CE	15 0370
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et BMC Software Canada inc., fournisseur unique, pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour une période de 4 ans, soit du 31 mars 2015 au 30 mars 2019, pour une somme maximale de 745 700,28 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité. 20.010 1152414001

	and ordinant ad comme oxodan ad mororodi 11 mare 2010 d 0 11 de
CE	15 0371
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Compagnie CA du Canada, fournisseur unique, pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, conformément à son offre de service en date du 30 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2 -	d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	11 1152414002
CE	15 0372
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'autoriser une dépense additionnelle de 87 381 \$, taxes incluses, en vue d'acquérir la fonctionnalité Bluetooth pour les radios portatives (APX 6000 XE) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 669 763,98 \$, à 31 757 144,98 \$, taxes incluses.
2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	12 1155035003
	
CE	15 0373
ll e	st
RÉ	SOLU:
1-	de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services de plongeurs en eau potable et équipements pour l'inspection d'infrastructures aux usines de production d'eau potable;
2-	d'accorder à SPG Hydro International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14072;
3-	d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.013 1156186001		

Il est

RÉSOLU:

1- d'autoriser une dépense de 293 617,41\$, taxes incluses, afin de prolonger l'entente-cadre intervenue avec Coupes Forexpert inc. (CF14 0167) pour la fourniture de service de déchiquetage sur place et

	avec Coupes Forexpert inc. (CE14 0167) pour la fourniture de service de déchiquetage sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour la période allant du 15 mars au 30 novembre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13252;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.
20.0	014 1154631002
CE	15 0375
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil d'agglomération :
1 -	d'autoriser la prolongation du contrat accordé à Société Conseil Groupe LGS (CE14 0529), pour deux périodes de six mois, soit jusqu'au 15 avril 2016, pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur les postes de travail, conformément à l'entente-cadre 955772, pour un montant maximal de 365 068,62 \$, taxes incluses, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 14-13461, majorant ainsi le montant total du contrat de 365 068,62 \$ à 730 137,24 \$, taxes incluses;
2 -	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ad	opté à l'unanimité.
20.0	015 1146075009
CE	15 0376
ll e	st
RÉ	SOLU:
1-	d'accorder à Centre de Transition Le Sextant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 122 533,42 \$, taxes incluses, pour une période de treize mois, avec une possibilité de deux périodes de renouvellement de 12 mois chacune, conformément aux document de l'appel d'offres public 15-14009;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.016 1151658001	

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin (CM13 0431), pour une durée de 12 mois:
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.017 1156620004		

CE15 0378

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur châssis de camion fournis par la Ville, avec option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 155 481,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14118 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.018 1143838006	

CE15 0379

Il est

RÉSOLU:

- 1- de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 8 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 8 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud;
- 2- d'accorder à La compagnie Meloche inc. et Bau-Val CMM les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13838 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal:

1- de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 8 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 8 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud;

- 2- d'accorder à Construction DJL inc. et Groupe TNT inc. les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13838 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.019 1145331006	
CE15 0380	

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 873 401,84 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réparation du pont d'étagement Rockland. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 436 700,92 \$, taxes incluses, conformément à l'addenda n°1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont Rockland (CM14 0629);
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 873 401,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13851 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 436 700,92 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.020 1140541018	

CE15 0381

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le programme de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 974 725,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14106 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 -	d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 24 mois.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	21 1154822004
CE	15 0382
L'é	tude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO-14-14026 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2-	d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	opté à l'unanimité.
20.0	22 1155886001
CE	15 0383
ll e	st
RÉ	SOLU:
de	recommander au conseil municipal :
1-	d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-Conseils, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels visant la surveillance des travaux de construction d'un pont ferroviaire et d'une nouvelle rue à Outremont, pour une somme maximale de 868 348,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14071 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Add	opté à l'unanimité.
20.0	23 1154021002

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 132 574,44 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14003 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.024 1146342006	

CE15 0385

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14066 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.025 1151009004		

CE15 0386
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Elema Experts-Conseils inc. et Induktion Groupe Conseil inc., seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13876 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité. 20.026 1154956002
CE15 0387
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayan obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le

- 1 d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux du Projet Bonaventure débutant en 2015, dans le secteur délimité par les rues Wellington, Ann, de la Commune et Duke, pour une somme maximale de 403 874,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14093 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.027 1151009005	

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Patrick Coutu, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation d'une œuvre d'art intitulée « Géologique » qui sera installée au Stade de soccer de Montréal, pour une somme maximale de 284 563, 13 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.028 1150230001
CE15 0389
Il est
RÉSOLU:
1 - d'approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs au réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 379 446,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.029 1150504004
CE15 0390
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Gravitaire S.E.N.C., Elema experts-conseil inc., Martin Roy et Associés inc. et Nadeau Foresterie urbaine, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar-Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14105 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.030 1150504005

CE15 03	991
II est	
RÉSOLU	J:
de recom	nmander au conseil d'agglomération :
dans le c	cadre du projet Turcot :
Quél	prouver le projet d'entente entre le gouvernement du Québec (le ministre des Transports du bec) et la Ville de Montréal pour la mise en œuvre, par la Ville, des programmes de suivi de la ité de l'air, pour une somme totale de 3 255 000 \$;
la lu Quél	prouver le projet d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de litte contre les changements climatiques (Centre d'expertise en analyse environnementale du bec) et la Ville de Montréal pour la réalisation des analyses d'échantillons d'air qui seront smis par la Ville à l'organisme, pour une somme totale de 1 287 943 \$;
	puter ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier sionnel.
Adopté à	à l'unanimité.
20.031 114	44390001
CE15 03	992
II est	
RÉSOLU	J :
de recom	nmander au conseil municipal :
La N mètro l'arro cada	prouver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Giovanni Gentile et Mme Leonarda lovara, aux fins d'assemblage, un terrain considéré comme vacant d'une superficie de 332,4 res carrés, situé à l'intersection nord-ouest du boulevard Perras et de la 49 ^e Avenue, dans ondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 074 200 du astre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 85 000 \$, plus les taxes icables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2- d'imp	puter ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à	à l'unanimité.
20.032 114	46037008

CE15 0393

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins de rue, d'un terrain situé au nord-ouest du boulevard René-Lévesque Est et au sud-ouest de la rue Parthenais, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par les lettres ABCDEFGA (item 1) sur le plan numéro R-35 Sainte-Marie, préparé le 10 décembre 2014 par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2913 de ses minutes;

- 2 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 d'autoriser une dépense de 1 816 605 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.033 1154315001

CE15 0394
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'approuver un projet de convention de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'Association Québec-France, à des fins de bureau, un local d'une superficie de 42,47 mètres carrés, au 3e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 2 ans, à compter du 1er avril 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de contrat de prêt de local.
Adopté à l'unanimité.
20.034 1144069016
CE15 0395
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver la quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 7218397 Canada inc., pour une période de 30 mois à compter du 1 ^{er} juin 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 4 500 pieds carrés, situé au 5995, boulevard Décarie pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 554 122,01 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.035 1154565002

Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
 1 - d'approuver le premier avenant à l'entente d'occupation (CG10 0043) par lequel la Ville loue de la Société immobilière du Québec et de la Sûreté du Québec, pour une période de 5 ans, à compter du 5 février 2015, un espace d'une superficie de 480,65 mètres carrés, situé au 600, rue Fullum, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant une dépense totale de 393 745,91 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au premier avenant; 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
2 - d'imputer cette dépense comormement aux informations infancières inscrités au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.036 1154565004
CE15 0397
Il est
RÉSOLU:
1 - d'approuver la 6 ^e convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Investissements Beldev inc., pour une période additionnelle de deux ans et demi à compter du 1 ^e juillet 2013, des espaces utilisés à des fins de radiocommunication vocale, pour un loyer total de 68 985 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
20.037 1156025001
CE15 0398
Il est
RÉSOLU:
d'approuver un projet d'acte par lequel Mme Diane Doyon et M. André Bégin créent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un système de sécurité d'incendie grevant le lot 1 111 439 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal (fonds servant) sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro d'immeuble 6997-6999, avenue Guy, dans l'arrondissement d'Anjou, en faveur du lot 1 111 370 dudit cadastre (fonds dominant) et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
Adopté à l'unanimité.
20.038 1136462001
20.000 1100 102001

L'elude de ce dossiel s'est delouiee à fluis c	L'é	e ce dossier	dossier s'est déroulée	à huis	clos.
--	-----	--------------	------------------------	--------	-------

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Mohamad Osseyrane pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 200 000 \$ à 275 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.039 1156413001	

CE15 0400

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Gilles Rivard pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 52 747,06 \$ à 112 747,06 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.040 1156413002	

CE15 0401

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 350 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour réaliser une signalisation globale, renouveler les expositions permanentes et renouveler les équipements technologiques, muséographiques et de conservation 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.041 1140387003		

Ш	l e	st

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser la location d'un système de votation électronique, à des fins de prêt à la Ville de Lac-Mégantic, pour la somme de 3 802 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.042 1153570002	

CE15 0403

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier de 48 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.043 1154217001		

CE15 0404

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Vélo Québec Association pour la réalisation d'une étude permettant de dresser un portrait de l'état du vélo au Québec en 2015, incluant un volet sur l'évolution de l'utilisation du vélo à Montréal, pour la période du 2 mars 2015 au 31 août 2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.044 1154368001		

Il est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.045 1155917002	

CE15 0406

II est

RÉSOLU:

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 3 355 000 \$, aux organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour l'année 2015;

Organismes	2015
Festival international de jazz de Montréal inc.	575 000 \$
Festival Juste pour rire/ Just for Laughs	575 000 \$
Festival Montréal en lumière inc.	575 000 \$
Tohu - Cité des arts du cirque	575 000 \$
Les FrancoFolies de Montréal inc.	290 000 \$
Festival TransAmériques inc.	290 000 \$
Festival du nouveau cinéma de Montréal	150 000 \$
Fondation Québec cinéma	125 000 \$
Festival Mode & Design Montréal	110 000 \$
Productions Nuits d'Afrique	90 000 \$
GRAND TOTAL	3 355 000 \$

- 2- d'approuver les dix projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.046 1150018001		

CE15 0407
Il est
RÉSOLU :
de recommander au conseil municipal :
d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (RLRQ., c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, l'aménagement d'un puits séparateur eau-huile qui draine les bassins des transformateurs, le tout dans le cadre de travaux au poste Fleury d'Hydro-Québec situé at 590, rue Sauvé Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
Adopté à l'unanimité.
30.001 1146355006
CE15 0408
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
1 - d'adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), en verte de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels aux lauréats de concours de design visant la conception de l'aménagement d'une nouvelle place publique aux aborde du métro Champ-de-Mars, suite au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie;
2 - de mandater le directeur général de la Ville pour signer la lettre demandant cette dérogation.
Adopté à l'unanimité.
30.002 1150154001
CE15 0409
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;
2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2015-2016 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 230 767,80 \$;
3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
30.003 1154784007

Il est

RÉSOLU:

- 1 d'autoriser une dépense estimée à 4 376,41 \$, relative au déplacement du 27 mars au 6 avril 2015, à Paris, de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, afin de prendre part à la mission commerciale « Montréal@Paris »;
- 2 d'accorder une avance de fonds de 3 500 \$ à M. Pierre Desrochers;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.004 1150843003		

CE15 0411

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense totale de 480 000 \$, pour réaliser la deuxième phase des travaux de décontamination fongique du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 480 000 \$ en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.005 1156627001	

CE15 0412

Il est

RÉSOLU:

- 1- d'autoriser une dépense estimé à 800 \$ relative au déplacement de Mme Anie Samson, viceprésidente du comité exécutif responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, du 15 mars au 22 mars 2015, à Paris, afin de prendre part comme membre du « panel » à la « Table ronde Canada-France » ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.006 1153905002		

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

CE15 0413

Il est
RÉSOLU:
d'édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent extrait et identifiée par le greffier de la Ville, afin de procéder à des ajustements tarifaires du service Bixi pour l'année 2015.
Adopté à l'unanimité.
40.001 1154368003
CE15 0414
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Fleury entre l'avenue Audoin et l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.002 1143496013
CE15 0415
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil d'agglomération :
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».
Adopté à l'unanimité.
40.003 1140524001

Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
Adopté à l'unanimité.
40.004 1140524002
CE15 0417
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés ».
Adopté à l'unanimité.
40.005 1145361002
CE15 0418
Il est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ».
Adopté à l'unanimité.
40.006 1141462012

CE15 0419
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.007 1145075005

CE15 0420
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.008 1141665001
CE15 0421
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du pôle d'Accueil du parc Angrignon - Ferme et agriculture urbaines », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.011 1151701007

CE15 0422

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 600 000 \$ afin de financer les travaux de bouclage de conduites d'eau principales dans les arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension admissibles au volet grandes villes du programme de subvention fonds chantiers Canada-Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

II est

RÉSOLU:

Adopté à l'unanimité.
40.012 1152839001
CE15 0423
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 603 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Charles-JDes Baillets », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.013 1152839003
CE15 0424
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.014 1152839007
CE15 0425
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 82 110 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.015 1152839008

Il est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 275 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Dorval », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.016 1152839009
CE15 0427
II est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 \$ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-RMarcotte », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.017 1152839010
CE15 0428
Il est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 030 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Lachine admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.018 1152839011

Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitule « Règlement autorisant un emprunt de 32 176 000 \$ afin de financer la construction d'un bâtimen administratif et atelier accessoire à l'usine d'eau potable Atwater », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.019 1152839012
CE15 0430
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitule « Règlement autorisant un emprunt de 157 985 000 \$ afin de financer les travaux de réfection visant la remise en service de la station de pompage et du réservoir Rosemont admissibles au volet Grande Villes du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.020 1152839013
CE15 0431
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitule « Règlement autorisant un emprunt de 9 227 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux admissibles au programme de transfert de la Taxifédérale d'accise sur l'Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.021 1152839014

RÉSOLU :

II est

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-des Ormeaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.022 1152839015

CE15 0433
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.023 1154207001
CE15 0434
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.024 1154207002
CE15 0435
Il est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer le système intégré de répartition pour le traitement des appels d'urgence », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.

II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement du système de gestion des actifs municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.026 1154207004
CE15 0437
II est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 707 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.027 1154207005
CE15 0438
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 040 000 \$ pour le financement du projet Gestion des capacités des serveurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.028 1154207006
CE15 0439
Il est
RÉSOLU :
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 192 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
Adopte a l'unamimile.

II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 653 000 \$ pour le financement du projet Gestion de l'évolution bureautique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.030 1154207012
CE15 0441
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 903 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.031 1154207013

CE15 0442
CE15 0442 Il est
II est
Il est RÉSOLU : d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la
Il est RÉSOLU : d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Il est RÉSOLU: d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente. Adopté à l'unanimité.
Il est RÉSOLU: d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente. Adopté à l'unanimité.
RÉSOLU: d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente. Adopté à l'unanimité. 40.032 1154207014
Il est RÉSOLU: d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente. Adopté à l'unanimité. 40.032 1154207014 CE15 0443
Il est RÉSOLU: d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente. Adopté à l'unanimité. 40.032 1154207014 CE15 0443 Il est
Il est RÉSOLU: d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 097 000 \$ pour le financement du projet Remplacement du portail web de la Ville », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente. Adopté à l'unanimité. 40.032 1154207014 CE15 0443 Il est RÉSOLU: d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 311 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », et

II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 689 000 \$ pour le financement du projet Bureau de demain », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.034 1154207016
CE15 0445
Il est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 310 000 \$ afin de financer le programme Investissements Ville intelligente et numérique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.035 1154207017

CE15 0446
II est
RÉSOLU:
d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 690 000 \$ pour le financement le programme Investissements Ville intelligente et numérique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.
Adopté à l'unanimité.
40.036 1154207018
CE15 0447
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
de renommer « bibliothèque Mordecai-Richler » la bibliothèque du Mile End située au 5434, avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
Adopté à l'unanimité.
40.037 1154521001

CE15 0448		
II est		
RÉSOLU:		
de déposer au conseil d'agglomérati déléguées d'aqueduc et d'égout en l'entretien du réseau principal d'aque	vertu du Règlement du conseil d'	agglomération sur la délégation de
Adopté à l'unanimité.		
60.001 1155075001		
-		
CE15 0449		
II est		
RÉSOLU:		
de prendre acte du rapport et des re diversité montréalaise relatifs à l'exa de Postes Canada d'éliminer la livra	amen public des impacts sur la pop	oulation montréalaise de la décision
Adopté à l'unanimité.		
60.002 1151159001		
-		
CE15 0450		
II est		
RÉSOLU:		
de déposer au conseil d'agglomérat l'exécution de travaux d'urgence por des eaux usées Jean-R. Marcotte, o conformément à l'article 199 de l'ann	ur la réparation du moteur synchro dans le cadre du contrat accordé à	ne GMP-12 à la Station d'épuration Delom Services inc. (CE14 1542),
Adopté à l'unanimité.		
60.003 1153438001		
-		
Levée de la séance 10 h 20		
70.001		

Les résolutions CE15 0356 à CE15 045 comme si elles l'avaient été une à une.	50 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
Pierre Desrochers	Yves Saindon
Président du comité exécutif	Greffier de la Ville

CE: 20.001

2015/04/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE: 20.002

2015/04/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE: 20.003

2015/04/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.004

2015/04/01 08:30

D - - -! - - - # - 44 F004



Dossier # : 1153315002

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division

des activités regroupées

Niveau décisionnel proposé :

nnel Comité exécutif

Projet: -

Objet: Autoriser une dépense au montant de 92 661.51 \$, taxes

incluses, pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Repère pour les bibliothèques pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il est recommandé:

- 1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat gré à gré aux Services documentaires multimédias, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Repère pour les bibliothèques, du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2017, au prix de la soumission, soit une somme totale maximale de 92 661,51 \$, taxes incluses, et ce, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 26 septembre 2014.
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Chantal I. GAGNON Le 2015-03-16 13:40					
Signataire :	Chantal I. GAGNON					
	Directrice générale adjointe Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie					



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1153315002

Unité administrative

responsable:

Service de la culture , Direction associée Bibliothèques , Division

des activités regroupées

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser une dépense au montant de 92 661.51 \$, taxes

incluses, pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Repère pour les bibliothèques pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal offrent aux citoyens montréalais l'accès sur place et à distance à la ressource électronique Repère. Cette ressource de base, reconnue comme étant très importante, permet l'accès à plus de 586 000 références d'articles de périodiques de langue française avec le texte intégral de 21 900 articles et les adresses de 100 100 articles en texte intégral sur Internet. 660 titres de revues sont indexés dans Repère tels L'Actualité, Châtelaine, Les Débrouillards, Québec Science, La Recherche, etc. Services documentaires multimédias (SDM) est le fournisseur unique de cette ressource.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource numérique Repère pour les bibliothèques pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

JUSTIFICATION

Il s'agit du renouvellement de l'abonnement à la ressource Repère, renouvellement réalisé dans le cadre d'un achat regroupé grâce au consortium d'achat de BiblioPresto.ca permettant ainsi des économies d'échelle importantes pour l'ensemble des bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal. Une remise de 15 % est accordée avec cet achat regroupé. Cette ressource électronique est connue et déjà utilisée par les usagers des bibliothèques.

En 2013, 2 344 usagers ont utilisé cette ressource québécoise. En 2014, 2 410 usagers y ont accédé. Le groupe de travail sur les ressources numériques, a recommandé de renouveler cette ressource et de demander au fournisseur des garanties pour un plus grand accès au plein texte des articles de revues.. Le 6 novembre 2014, SDM s'engageait à augmenter de façon significative le nombre de références bibliographiques disponibles en plein texte, à faire évoluer le moteur de recherche, afin de produire des statistiques d'utilisations améliorées et plus accessibles, à mieux faire connaître le produit afin d'augmenter son utilisation et à faciliter et favoriser l'approche client. Compte-tenu que la

bibliothèque numérique des bibliothèques de Montréal est à sa phase initiale de développement et qu''un plan promotionnel de ces nouvelles ressources devrait être déployé par les bibliothèques de Montréal pour les faire connaître aux usagers, le groupe de travail sur les ressources numériques et la Table de concertation des bibliothèques ont estimé cette ressource comme une ressource de base à offrir au grand public. Les statistiques de prêts de celle-ci feront l'objet d'un suivi au cours des prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce sommaire vise à autoriser une dépense au montant de 92 661,51 \$, taxes incluses, pour payer le renouvellement de l'abonnement à la ressource électronique Repère pour les bibliothèques pour la période s'échelonnant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Budget de fonctionnement

La dépense totale nette de taxes est de 84 612.31 \$ réparti sur 3 années :

Année 2015 : 27 378.64 \$ Année 2016: 28 230.88 \$ Année 2017: 29 002.79 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat no 367654 au montant de 27 378.64 \$ net de taxes pour 2015. Des bons de commande seront émis en 2016 et 2017.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Économies d'échelle grâce au recours au consortium d'achat de BiblioPresto, ca incluant une remise de 15 %. Cette ressource permet l'accès électroniquement et à domicile aux principales sources bibliographiques des revues francophones ainsi qu'à un nombre important d'articles en plein texte.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel CLAVEAU Chef de division des activités regroupées **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-02-06

Louise GUILLEMETTE-LABORY Directrice-associée

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET Directeur

Tél : 514 872-4600 **Approuvé le :** 2015-03-16



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CE: 20.005

2015/04/01 08:30



Dossier # : 11550/8008

Unité administrative responsable:

Arrondissement Outremont, Direction des travaux publics,

Direction

Niveau décisionnel proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet:

Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 181 085,63 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-15 (4 soumissionnaires conformes) - Budget provenant

du PTI

Vu la résolution du conseil d'arrondissement CA15 16 0086 en date du 2 mars

Le conseil d'arrondissement recommande au conseil exécutif :

- 1- d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement Outremont, au montant de 181 085.63\$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-15 (4 soumissionnaires conformes) - Budget provenant du PTI;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1155078008. Cette dépense sera partagée à 24.43% par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), à 28.00% par la Direction des infrastructures (DI) et à 47.57% par l'arrondissement d'Outremont.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2015-03-23 11:27	
Signataire :		Alain DUFORT	
		Directeur général adjoint	

Direction générale, Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1155078008

Unité administrative

Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics ,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Le

Groupe-Conseil Génipur inc. pour effectuer la caractérisation environnementale, l'étude géotechnique, la réalisation des plans et devis, le contrôle qualitatif des matériaux et travaux, la surveillance environnementale, la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière et de renouvellement des réseaux d'eau dans l'arrondissement d'Outremont, au montant de 181 085,63 \$ (incluant les taxes), suite à l'appel d'offres public SP01/01-15 (4 soumissionnaires conformes) - Budget provenant

.. DTI

du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Les chaussées, les trottoirs et les infrastructures souterraines de certaines rues de l'arrondissement, ciblées par l'appel d'offres public, ont atteint la fin de leur durée de vie utile.

L'arrondissement d'Outremont, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et la Direction des infrastructures (DI) financeront à divers niveau les services professionnels requis pour le remplacement de ces infrastructures.

L'arrondissement, par le biais de son programme de réfection routière (PRR) 2015, effectuera des travaux sur les avenues suivantes :

- Ainslie, de Côte Ste-Catherine à Dunlop
- Querbes, de Van Horne à Lajoie
- Willowdale, de Glencoe à Wilderton

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par l'arrondissement.

La DGSRE, par le biais de son entente de partenariat avec l'arrondissement, effectuera des travaux sur les avenues suivantes :

- McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood (partage du coût: DGSRE à 85% et Outremont à 15%)
- Pratt, de Ducharme à Bates (partage du coût: DGSRE à 77.9% et Outremont à 22.1%)

La DI, par le biais de son programme de réfection du réseau routier local (PRRRL) 2015, assumera les dépenses des travaux reliés aux avenues suivantes :

- De L'Épée, de Van Horne à Lajoie
- Hartland, de Van Horne à Lajoie

Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DI.

L'arrondissement assumera la gestion de tous ces travaux pour son compte et pour le compte de la DGSRE et de la DI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0344 – Le 6 octobre 2014 - Autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ pour la rétention de services professionnels de conception pour des travaux d'égouts, d'aqueducs et de réfection routière pour les avenues McCulloch et Pratt conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Direction des Infrastructures et Axor Experts-Conseils inc. (CG14 0214) - Dépense provenant du budget de fonctionnement. (1140465001)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels qui comporte 4 volets:

- · Le premier volet concerne la caractérisation environnementale et à l'étude géotechnique de diverses rues locales de l'arrondissement. L'objectif de l'étude géotechnique consiste à déterminer la nature et certaines propriétés des sols en place et les conditions d'eaux souterraines. L'objectif de la caractérisation environnementale des sols est de prévoir la gestion des sols lors des travaux projetés;
- · Le deuxième volet correspond à la réalisation des plans et devis des travaux de réfection routière de diverses rues locales de l'arrondissement. Les travaux de réfection routière consistent en une reconstruction partielle de la chaussée et de sa fondation et de la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis. Des mesures d'apaisement de la circulation proposées par l'arrondissement devront être évaluées et intégrées aux devis et plans. La reconstruction partielle de la fondation consiste à remplacer le premier 200 mm de remblai. Pour des raisons budgétaires, la profondeur de la reconstruction est limitée à 200 mm dû à la présence de sols contaminés;
- · Le troisième volet concerne la gestion et la surveillance des travaux de réfection routière, de conduites d'eau et d'égout de diverses rues locales de l'arrondissement;
- · Le quatrième volet concerne le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux et la surveillance environnementale des travaux de réfection routière de diverses rues locales de l'arrondissement et du renouvellement des réseaux d'eau.

JUSTIFICATION

Dix-neuf (19) firmes ont pris le devis descriptif et sept (7) ont déposé des soumissions, soit 37%. Sur les sept (7) soumissions, trois (3) ont été jugées non conformes par le comité de sélection, car elles n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70%. Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de Le Groupe-Conseil Génipur inc. Le tableau ci-dessous présente les soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	71%	6.68	172 462.50 \$	8 623.13 \$	181 085.63 \$
Les services EXP inc.	81%	6.27	199 079.22 \$	9 953.96 \$	209 033.18 \$
SNC-Lavalin inc.	76%	5.40	222 246.68 \$	11 112.33 \$	233 359.01 \$
Les Consultants S.M. inc.	79%	3.13	392 294.70 \$	19 614.74 \$	411 909.44 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			479 445.75 \$	23 972.29 \$	503 418.04 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)				-322 332.37 \$	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-64.0%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)				27 947.55 \$	
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100				15.4%	

Analyse de l'écart de -64.0% entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation :

L'estimation professionnelle a été réalisée à l'aide du barème des honoraires de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, selon la méthode des pourcentages et ajustée selon la pratique usuelle. Cet estimé a été basé sur un estimé de classe D du coût des travaux. Les soumissionnaires ont réalisé leurs propres estimés basés sur les quantités inscrites au devis. Il est important de noter que les consultants travaillant sur ces types de travaux sont bien positionnés pour évaluer plus précisément les coûts de réalisation du présent mandat. Les travaux coûteront donc moins qu'il était prévu.

Le Groupe-Conseil Génipur inc. affirme dans sa soumission avoir lu attentivement les documents de l'appel d'offres et en comprendre la nature des services professionnels recherchés. La méthodologie proposée répond aux exigences du devis de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 181 085.63 \$ (contingences et taxes incluses) Il est prévu d'effectuer ces dépenses selon la répartition suivante:

Coût des travaux reliés au PRR 2015 : 76 055.96 \$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par l'arrondissement.

Coût des travaux reliés au PRRRL 2015 :50 703.98 \$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux sera assumé à 100% par la DI.

Coût des travaux reliés aux projets de la DGSRE : 54 325.69 \$ (contingences et taxes incluses). Le coût de ces travaux est partagé entre la DGSRE et Outremont.

- Coût des travaux pour McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood : 27 162.85\$ (partage des coûts: DGSRE à 85% = 23 088.42\$ et Outremont à 15% = 4 074.43\$)
- Coût des travaux pour Pratt, de Ducharme à Bates : 27 162.84 \$ (partage des coûts: DGSRE à 77.9% = 21 159.85\$ et Outremont à 22.1% = 6 002.99\$)

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux qui découleront des services professionnels d'ingénierie contribueront à pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de l'arrondissement à compléter ses projets PTI. Un retard dans l'octroi de ce contrat repoussera la date visée pour l'octroi du contrat des travaux en chantier qui est prévue pour le mois de juillet, soit le dernier conseil d'arrondissement avant la relâche estivale des instances décisionnelles. Il serait risqué de débuter des travaux en septembre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels: 1er avril 2015

Appel d'offres construction : juin 2015

Octroi du contrat construction: 6 juillet 2015

Début de la construction: juillet 2015

Fin des travaux : octobre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable avec commentaires:

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Certificat du trésorier (note) :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires:

Service des finances, Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable:

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-10

Hadi HAKIM Directeur des travaux publics



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.006

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1144396005

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie financière, à M. Jacques Drolet et Mme Guylaine Pronovost, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13943, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 781 du cadastre du

Québec. N/Réf.: 31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Jacques Drolet et Mme Guylaine Pronovost, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 781 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. Ul	YSSE	Le 2015-0	03-24 10:	38			
Signataire :				Jacque	s A. ULYS	SE		
	-			Directeur	général a	dioint		

Directeur general adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396005

Unité administrative

responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie financière, à M. Jacques Drolet et Mme Guylaine Pronovost, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13943, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe

-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 781 du cadastre du

Québec. N/Réf.: 31H11-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans contrepartie financière sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à M. Jacques Drolet et Madame Guylaine Pronovost tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13943, rue Victoria, constitué du lot 1 156 781 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans contrepartie financière, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique « Contexte ». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun acte de communication n'est requis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-10-22

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-03-24



Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CE: 20.007

2015/04/01 08:30



Dossier	#	•	114	143	96	0	ne	
D 0331CI	$\boldsymbol{\pi}$			TTJ	-		9	4

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière Direction, Division évaluation et transactions immobilières,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par leguel la Ville cède, sans

contrepartie monétaire, à Mme Monique Clément, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 48e Avenue et la 47e Avenue adjacent à la propriété sise au 13930-13934, 48e avenue et un

terrain vacant ayant front sur la 48e Avenue, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 1 156 800 et 1 156 801 du cadastre du

Québec. N/Réf.: 31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, cède, sans contrepartie monétaire, à Mme Monique Clément, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 1 156 800 et 1 156 801 du cadastre du Québec, localisé au nord, entre la 48^eAvenue et la 47^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. Ul	LYSSE	Le 2015-	03-09 10:0	9		
Signataire :				Jacques	A. ULYS	SE	
	-			Directour	iónóral a	diaint	_

Directeur général adjoint Direction générale, Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396006

Unité administrative

responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie monétaire, à Mme Monique Clément, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 48e Avenue et la 47e Avenue adjacent à la propriété sise au 13930-13934, 48e avenue et un

terrain vacant ayant front sur la 48e Avenue, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles,

constitués des lots 1 156 800 et 1 156 801 du cadastre du

Québec. N/Réf.: 31H11-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par

prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans contrepartie monétaire sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à Mme Monique Clément tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les terrains localisés au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13930-13934, 48^e Avenue, constitués des lots 1 156 800 et 1 156 801 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans contrepartie monétaire, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique « Contexte ». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-29

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-03-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-03-04



Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CE: 20.008

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1144396007

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction, Division évaluation et transactions immobilières,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

> contrepartie monétaire, à M. Victor Croteau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à

la propriété sise au 1118-1122, 48e Avenue, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 790 du cadastre du Québec. N/Réf. :

31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à M. Victor Croteau, tous les droits, les titres et intérêts, qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 790 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. U	LYSSE	Le 2015-03	3-09 10:0	3		
Signataire :				Jacques	A. ULYSS	E	
				Directeur a	énéral ad	ioint	_

Direction générale, Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396007

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie monétaire, à M. Victor Croteau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à

la propriété sise au 1118-1122, 48e Avenue, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 790 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11

-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans contrepartie monétaire sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville de cède, sans contrepartie monétaire, à M. Victor Croteau tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les terrains localisés au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1118-1122, 48^e Avenue, constitués des lots 1 156 790 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans contrepartie monétaire, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique « Contexte ». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-22

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-03-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-03-04



Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CE: 20.009

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1144396008

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction, Division évaluation et transactions immobilières,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie financière, à M. Jean-Claude Harvey, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1092, 48e Avenue, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 789 du cadastre du Québec. N/Réf. :

31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Jean-Claude Harvey, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 789 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. U	LYSSE Le 2015-03	-24 10:38		
Signataire :			Jacques A. U	ILYSSE	
		Di	recteur génér	al adioint	

Direction générale, Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396008

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie financière, à M. Jean-Claude Harvey, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1092, 48e Avenue, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 789 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11

-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans contrepartie financière sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie financière, à M. Jean-Claude Harvey tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1092, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 789 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans considération monétaire, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique « Contexte ».

Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-10-29

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-03-24



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.010

2015/04/01 08:30



Dossier	#	1 1	14	43	9	6	n	n	C
D U331CI	77				_	•	•	•	_

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

considération monétaire, à Mme Martine Paradis et M. Yvan Bruneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1032, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 785 du cadastre du

Québec. N/Réf.: 31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Martine Paradis et M. Yvan Bruneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 785 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. UL	YSSE Le 2015-0	02-20 07:21		
Signataire :			Jacques A.	ULYSSE	
			Directeur géné	eral adioint	

Directeur general adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1144396009

Unité administrative

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction, Division évaluation et transactions immobilières, responsable:

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

> considération monétaire, à Mme Martine Paradis et M. Yvan Bruneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 48e Avenue et la 47e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1032, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 785 du cadastre du

Québec. N/Réf.: 31H11-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle avant front sur la 47e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans considération monétaire sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville cède, sans considération monétaire, à Mme Martine Paradis et M. Yvan Bruneau tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 48^e Avenue et la 47^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1032, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 785 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans considération monétaire, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique «Contexte». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert du terrain résiduel au propriétaire riverain permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-11-14

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-02-17



Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CE: 20.011

2015/04/01 08:30



	Dossier	#	: 1	1443	3960	10
--	---------	---	-----	------	------	----

Unité administrative responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction, Division évaluation et transactions immobilières,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie financière, à M. Camille Carbonneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 1006, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles,

constitué du lot 1 156 783 du cadastre du Québec. N/Réf. :

31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Camille Carbonneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 783 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. U	LYSSE	Le 2015-	-03-23 16	:19			
Signataire :				Jacque	es A. ULY	SSE		
				Directeur	général	adioint		

Direction générale, Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396010

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie financière, à M. Camille Carbonneau, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 1006, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles,

l'arrondissement de Riviere-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 783 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11

-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans considération monétaire sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Camille Carbonneau tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1006, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 783 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans contrepartie financière, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique «Contexte». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'appplique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-04

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-03-20



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.012

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1144396011

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

considération monétaire, à Mme Lise Desjardins, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 1156-1158, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 792 du cadastre du Québec. N/Réf. :

31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Lise Desjardins, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 792 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. U	LYSSE Le 2015-02-20 07:20	
Signataire :		Jacques A. ULYSSE	
		Directeur général adjoint	

Directeur general adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396011

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

considération monétaire, à Mme Lise Desjardins, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 1156-1158, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 792 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11

-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans considération monétaire sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Lise Desjardins tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1156-1158, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 792 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans considération monétaire, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique «Contexte». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-05

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-02-17



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.013

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1144396012

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie financière, à M. Mario Beaudry, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 13933, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156

780 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Mario Beaudry, tous les droits, les titres et intérêts, qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 780 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. ULYSSE Le 2015-03-23 16:22
Signataire :	Jacques A. ULYSSE
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396012

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

contrepartie financière, à M. Mario Beaudry, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 13933, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156

780 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des

résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans contrepartie financière sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie financière, à M. Mario Beaudry tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13933, rue Victoria, constitué du lot 1 156 780 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans contrepartie financière, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique «Contexte». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2014-12-04

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-03-20



Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CE: 20.014

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1144396013

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction, Division évaluation et transactions immobilières,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

> considération monétaire, à Mme Amélie Plourde et M. Kevin Bouchard, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47e Avenue et la 48e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1192, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 796 du cadastre du

Québec. N/Réf.: 31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Amélie Plourde et M. Kevin Bouchard, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 796 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. ULYSSE Le 2015-02-20 07:21
Signataire :	Jacques A. ULYSSE
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396013

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

considération monétaire, à Mme Amélie Plourde et M. Kevin Bouchard, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47e Avenue et la 48e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1192, 48e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 796 du cadastre du

Québec. N/Réf.: 31H11-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans considération monétaire sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville cède, sans considération monétaire, à Mme Amélie Plourde et M. Kevin Bouchard tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 1192, 48^e Avenue, constitué du lot 1 156 796 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans considération monétaire, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique «Contexte». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction (Justine Virginie MÉNARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-14

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-02-17



Système de gestion des décisions des instances **RECOMMANDATION**

CE: 20.015

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1144396014

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction, Division évaluation et transactions immobilières,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

considération monétaire, à Mme Élaine Desmarais, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 13907, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 778 du cadastre du Québec. N/Réf. :

31H11-005-5401-03

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Élaine Desmarais, tous les droits, les titres et intérêts, qu'elle peut détenir dans le lot 1 156 778 du cadastre du Québec, localisé au nord de la rue Victoria, entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par	Jacques A. U	LYSSE	Le 2015-	-02-20 07:	21			
Signataire :				Jacque	es A. ULYS	SSE		
				Directeur	général a	adioint		

Direction générale, Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1144396014

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet: Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans

considération monétaire, à Mme Élaine Desmarais, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47e Avenue et la 48e Avenue adjacent à la propriété sise au 13907, rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 156 778 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H11

-005-5401-03

CONTENU

CONTEXTE

Certains propriétaires de la 48^e Avenue et des rues Victoria et De Montigny occupent sans droit une ancienne ruelle appartenant à la Ville de Montréal (la « Ville »). Un examen des titres a révélé que l'ancienne ruelle a déjà fait partie d'un grand lot, le tout, tel que montré au plan de l'ancien cadastre annexé en pièce jointe. Ce dernier a été acquis par la Ville le 31 décembre 1940 lors d'une vente pour non-paiement de taxes. De plus, ce grand lot n'a jamais été ouvert à la circulation et aménagé en conséquence.

Le 26 avril 1971, la Ville a morcelé en partie l'ensemble de ce grand lot afin de pouvoir céder aux propriétaires riverains la moitié de la lisière résiduelle ayant front sur la 47^e Avenue et ce même jour, le caractère de ruelle a été retiré sur la totalité de la lisière de terrain. Ce retrait était nécessaire pour effectuer les opérations cadastrales, en vertu des résolutions du conseil de Ville des séances tenues le 12 mai 1971 et le 21 juin 1971 annexées en pièces jointes. De plus, il est à noter qu'une servitude d'utilités publiques a été consentie en faveur d'Hydro-Québec sur la totalité de la lisière, laquelle a été publiée le 30 août 1971 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 297 628.

Lors du traitement d'une demande soumise au Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») provenant d'un propriétaire riverain voulant régulariser ses titres de propriété, une analyse a été faite et fut alors constaté que la cession de la partie résiduelle adjacente aux propriétés situées en front sur la 48^e Avenue, des rues Victoria et De Montigny n'avait jamais été concrétisée. De plus, cette même analyse a révélé que ces lots n'ont jamais été inclus dans le domaine public. Ainsi, la cession en vertu des articles 179 à 185 de la Charte de la Ville de Montréal est impossible.

Néanmoins, il faut souligner que ces résidus de terrain ont de petites superficies et ne sont pas constructibles isolément. Ces lots pourraient également faire l'objet d'un jugement par prescription acquisitive en faveur des propriétaires riverains. De plus, la servitude précitée

peut grandement diminuer la valeur desdits résidus de terrains situés à l'arrière des résidences des citoyens, tels que montrés aux plans B et C, ci-joints.

Par ces motifs, et afin d'être équitable envers tous les propriétaires de ce quadrilatère, il a été convenu que la cession se ferait sans considération monétaire sauf en ce qui a trait aux frais de notaire qui seront assumés par chacun des propriétaires riverains.

Par conséquent, le 8 août 2014, une lettre et un formulaire d'approbation en vue de la cession ont été envoyés à chacun des 27 propriétaires riverains de la 48^e Avenue afin de leur expliquer les démarches à entreprendre pour régulariser leurs titres de propriété.

Ce formulaire d'approbation autorise le SGPI à entamer les procédures de transfert de propriété de cette lisière de terrain, mais advenant que certains propriétaires ne donneraient pas suite à cette offre d'acquisition, la clause suivante pourrait s'appliquer le cas échéant, à savoir :

« I l faut préciser que si vous refusez l'acquisition du résidu de terrain, la Ville sera en mesure de faire porter au rôle foncier, pour occupation, le résidu de terrain sur le compte de taxes foncières de votre propriété, auquel cas, celui-ci sera augmenté pour refléter la situation d'occupation existante ».

Ainsi, un refus de la part d'un propriétaire riverain pourrait avoir pour effet de faire porter au rôle pour occupation la portion de la lisière de terrain adjacente à sa propriété afin que la Ville perçoive des taxes foncières sur ce lot.

Il est à noter que chaque transaction sera soumise à la pièce à une séance du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Mme Élaine Desmarais tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le terrain localisé au nord de la rue Victoria entre la 47^e Avenue et la 48^e Avenue, adjacent à la propriété sise au 13907, rue Victoria, constitué du lot 1 156 778 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver ce résidu de terrain non ouvert à la circulation et occupé par le propriétaire riverain;
- que les titres de propriété seront clairs et régulariseront les empiètements sur le terrain de la Ville;
- que la Ville percevra des taxes foncières annuellement sur le lot ainsi cédé;
- qu'un lot appartenant à la Ville sans être déclaré public pourrait faire l'objet d'un jugement de prescription acquisitive.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession est faite sans considération monétaire, la valeur de ces résidus de terrains étant négligeable compte tenu des aspects précédemment exposés à la rubrique «Contexte». Aucun impact sur le budget de fonctionnement du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le transfert au propriétaire riverain du terrain résiduel permettra à ce dernier d'agrémenter sa qualité de milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de cession en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable:

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Sylvie BLAIS)

Avis favorable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-12-04

Sylvie DESJARDINS Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU Directeur

Approuvé le : 2015-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND Directeur

Approuvé le : 2015-02-17



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.016

2015/04/01 08:30



Dossier	4	446	4 4	07	00	13
DOSSIEI	#	TIS) Т Т	. 7	υu	-

Unité administrative responsable:

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-

Événements, -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ à

> deux organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2015 et approuver les deux projets de

conventions à cette fin.

Le Service de la culture recommande :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$, aux organismes ciaprès désignés, pour la période 2015 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Contributions 2015
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Foire Papier 15	30 000 \$
Mondial des Jeux	Mondial des Jeux - 2e édition	10 000 \$
Total		40 000 \$

- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Chantal I. GAGNON Le 2015-03-23 12:07
Signataire :	Chantal I. GAGNON
	Directrice générale adjointe
	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1151197003

Unité administrative

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-

responsable:

Événements, -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ à

deux organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2015 et approuver les deux projets de

conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 février 2015, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait la conclusion d'ententes de soutien financier pour l'année 2015, pour les festivals et événements suivants : Festival international de jazz de Montréal; Festival Juste pour rire; Montréal complètement cirque; Montréal en lumière; FrancoFolies de Montréal; Festival TransAmériques; Festival du nouveau cinéma; Rendez-vous du cinéma québécois; Féria du vélo; Festival Mode & Design Montréal; Festival international Nuits d'Afrique; Volet marchés et vitrines culturels et créatifs.

L'enveloppe accordée est de 170 000\$ pour le soutien au volet Marchés et vitrines culturels et créatifs.

Deux ans plus tôt, le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2013 et 2014.

et approuvait également l'instauration d'un nouveau volet visant à apporter un soutien financier à des marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal, à la mise en valeur et à l'exportation de nos produits et expertises culturels et créatifs aux plans national et international.

Ainsi, dès 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le soutien financier à sept organismes pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs pour l'année 2013. En 2014, 9 projets ont été soutenus :Alliance numérique du Québec, Association des galeries d'art contemporain - AGAC, Association nationale des éditeurs de livres - ANEL, Conférence internationale des arts de la scène - CINARS, Festival Montréal Mundial, M pour Montréal, Media Lab-MTL, Mondial des Jeux, RECRÉÉ.

Ce sommaire-ci présente, pour approbation, deux conventions recommandées dans le cadre du soutien aux marchés et aux vitrines culturels et créatifs pour deux événements se tenant au printemps et à l'été 2015. Ultérieurement, un autre sommaire sera présenté au comité exécutif pour les événements à venir plus tard en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CE14 1131 - 30 juillet 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ à six organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014

CE14 0441 - 26 mars 2014 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à trois organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 et approuver les trois projets de conventions à cette fin.

CE13 1485 - 18 septembre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, à 7 organismes montréalais, pour la période 2013 et approuver les sept projets de convention à cette fin.

CM13 0825 - 26 août 2013 - Approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

DESCRIPTION

Les conventions à intervenir entre la Ville et les deux organismes ont été établies en vertu de l'Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 . Les textes des conventions ont été rédigés conformément à la convention type de la Ville de Montréal pour les projets financés à même l'Entente . Il s'agit maintenant de les faire approuver officiellement par les instances décisionnelles.

Les contributions vont servir à soutenir les organismes et les secteurs d'activités suivants :

- Association des galeries d'art contemporain de Montréal (AGAC) : arts visuels
- Mondial des Jeux : jeux vidéo et jeux de société (éditeurs)

JUSTIFICATION

Les marchés et vitrines culturels et créatifs mettent en évidence l'expertise et le talent montréalais dans les secteurs suivants : le cinéma et la production audiovisuellee, l'édition, les arts de la scène, la musique, les arts visuels et les métiers d'art, les jeux vidéo, les arts numériques et la créativité numérique.

Les marchés et vitrines culturels et créatifs favorisent le positionnement de Montréal à titre de plaque tournante des marchés culturels et créatifs nationaux et internationaux. Ils améliorent la visibilité de nos industries, tant sur le plan national qu'international et contribuent à la consolidation des entreprises qui démontrent un potentiel significatif. Ils favorisent les activités de maillage entre entreprises et permettent la production et la circulation d'une plus grande diversité d'oeuvres au Québec et à l'étranger.

L'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) présente du 24 au 26 avril sa *Foire Papier 15*. Ce marché permet à plus de 500 artistes et 40 galeries d'exposer et de vendre des oeuvres et d'effectuer du développement d'affaires avec des galeristes, conservateurs et acheteurs corporatifs nationaux et internationaux.

Le Mondial des Jeux présente du 11 au 25 juillet sa deuxième édition. Il se veut une vitrine de produits créatifs mettant en valeur le jeu sous toutes ses plateformes d'exploitation que ce soit vidéo, mobile ou de table, souhaitant établir Montréal comme une plaque-tournante du jeu innovante et créative.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organismes	Projets	Contributions 2015
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Foire Papier 15	30 000 \$
Mondial des Jeux	Mondial des Jeux - 2e édition	10 000 \$
Total		40 000 \$

Compte tenu des marchés et des vitrines culturels et créatifs existants en développement qui se tiennent en 2015, nous recommandons de contribuer une somme totale de 40 000 \$ sur les fonds disponibles de 170 000 \$. La balance de l'enveloppe, soit 130 000\$, fera l'objet d'un autre dossier décisionnel pour les projets à venir ultérieurement en 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés sur la base de l'entente intervenue dans le cadre de la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Tous les festivals et événements répertoriés ici devront donc montrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées seront explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionner et renforcer Montréal comme métropole culturelle;
- contribuer au rayonnement national et international de la métropole;
- soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives montréalaises;
- stimuler l'exportation internationale de nos produits culturels, de nos artistes, de notre créativité et de notre expertise;
- générer des retombées culturelles et économiques importantes pour les différentes industries visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec chacun des organismes concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD Conseillère en planification **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-17

Daniel BISSONNETTE Directeur cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET Directeur

Tél: 514 872-4600 **Approuvé le:** 2015-03-19



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.001

2015/04/01 08:30



Dossier # : 11:	54368 004

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right) \left($

transports , Division des transports actifs et collectifs

Niveau décisionnel proposé :

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom

de la Ville de Montréal dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire piloté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Il est recommandé:

D'autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville de Montréal dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire piloté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Signé par	Marc BLANC	HET	Le 2015-03-13 09:29	
Signataire :			Marc BLANCHET	
			Directeur général adjoint	

Directeur general adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1154368004

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des

transports, Division des transports actifs et collectifs

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet : Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom

de la Ville de Montréal dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire piloté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) soutient l'objectif de favoriser la mobilité active en développant un réseau cyclable à l'échelle métropolitaine pour des fins récréatives et utilitaires. Pour y arriver, la Communauté a élaboré un Plan directeur d'un Réseau vélo métropolitain identifiant un réseau cyclable utilisable à des fins de transport, de loisir et de tourisme. Ce vaste réseau sera complété en misant sur la continuité et la connectivité de différents secteurs.

Le premier segment aménagé du réseau de vélo métropolitain sera le sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire. Soutenu financièrement par le gouvernement du Québec, son objectif consiste à créer un lien cyclable et pédestre entre les trois parcs nationaux de la région métropolitaine de Montréal, soit le parc d'Oka, le parc des Îles de Boucherville et le parc du Mont-Saint-Bruno. À cela s'ajoute le parc du Mont-Saint-Hilaire (Centre de la nature du mont Saint-Hilaire).

Rappelons que la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec versent une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant équivalent aux deux tiers des dépenses admissibles. Le dernier tiers étant assumé par la municipalité sur le territoire de laquelle prend forme le sentier.

L'objet de la résolution consiste à mandater monsieur Benoît Champagne, Directeur par intérim à la direction des transports, à agir au nom de la Ville dans ce dossier et à présenter les demandes de financement qui permettront à la Ville de se voir accorder le soutien financier nécessaire à la réalisation de ce projet sur le territoire montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

À Montréal, le sentier prend son origine au pont Lachapelle, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville et se poursuit en direction est dans l'axe du boulevard Gouin en empruntant le réseau cyclable déjà existant. Par la suite, deux tracés sont possibles. Le premier

permettrait d'emprunter le nouveau lien cyclable à aménager dans l'axe ferroviaire du CP qui prend son origine, au nord, au pont de l'Île Perry. Ce lien se poursuivrait jusqu'au croisement de la piste cyclable Boyer et du Réseau vert où il continuerait par la suite sur le réseau cyclable déjà existant. Il s'agirait du tracé officiel du sentier Oka-Mont-Saint-Hilaire sur le territoire montréalais.

Toutefois, puisque la réalisation du segment qui se trouve dans l'axe ferroviaire du CP ne pourra être complétée avant 2017, nous avons convenu avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'un tracé temporaire qui permet d'emprunter le réseau cyclable déjà existant sur les rues suivantes: Christophe-Colomb, Boyer, de Brébeuf, du Parc Lafontaine, Cherrier et Berri jusqu'au Vieux-Port. Il se dirige, par la suite, vers la passerelle cyclable du pont Victoria en empruntant la rue de la Commune, le pont Mill et la piste cyclable qui longe l'avenue Pierre-Dupuy jusqu'à l'Île Notre-Dame. La carte jointe du sommaire illustre de façon plus précise l'endroit exact du tracé proposé.

Le rôle du directeur consistera notamment à signer les demandes d'aide financière adressées à la CMM dans le cadre de ce projet.

JUSTIFICATION

La résolution du comité exécutif autorisant monsieur Benoît Champagne, directeur par intérim à la direction des transports, à agir au nom de la Ville dans le cadre de ce projet est une condition essentielle de la CMM pour pouvoir bénéficier du financement et du support requis à sa réalisation. Sans cette résolution, la Ville ne peut soumettre une demande d'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de réalisation du premier segment du sentier dans l'axe ferroviaire du CP, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, sont évalués à un peu plus de 2 M\$ dont les deux tiers seront financés par le *Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire*. Le dernier tiers étant financé par la Ville de Montréal via les budgets PTI alloués à la direction des transports - division des transports actifs et collectifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable montréalais s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la résolution est adoptée, la Ville de Montréal pourra adresser une demande d'aide financière à la CMM dans le cadre du projet du sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire. Si la résolution n'est pas adoptée, il ne sera pas possible de bénéficier du soutien financier du programme mis en place par la CMM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec l'objet du sommaire décisionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril - Présentation de la demande de financement dans le cadre du Programme d'aide financière de la CMM;

Avril - Période d'appels d'offres pour la réalisation des travaux;

Juin - Octroi du contrat;

Juillet - Début des travaux;

Décembre - Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-24

Michel D BÉDARD Cons. en aménagement - chef d'équipe Serge LEFEBVRE Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE Chef de division

Approuvé le : 2015-03-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur

Approuvé le : 2015-03-12



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.002

2015/04/01 08:30



	Dossier #: 1	L146369003

Unité administrative

responsable:

Service de la culture , Direction , -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances

qui les distinguent

Projet: -

Objet: Autoriser le paiement de 10 000 € (approximativement 13 800

\$) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal pour 2015, pour sa participation à la Commission de la culture de Cités et

Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Il est recommandé:

- d'autoriser le paiement de 10 000 € (approximativement 13 800 \$) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2014-2015, pour sa participation à la Commission de la culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2015-03-17 09:23					
Signataire :	Alain DG MARCOUX					
	Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général					



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1146369003

Unité administrative

responsable:

Service de la culture , Direction , -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances

qui les distinguent

Projet: -

Objet: Autoriser le paiement de 10 000 € (approximativement 13 800

\$) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal pour 2015, pour sa participation à la Commission de la culture de Cités et

Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est impliquée dans l'organisation internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) depuis sa fondation en 2004. Elle siège comme membre de la Commission de la culture depuis ses débuts en 2007 et en avait accepté la vice-présidence en 2010. Elle rejoignait, à la vice-présidence de la Commission de la culture, les villes de Lille, Stockholm et Buenos Aires, alors que Barcelone était présidente. Depuis septembre 2012, la Commission est présidée par Lille-Métropole; Buenos Aires, Mexico et Montréal en sont les co-présidentes; Angers, Barcelone et Milan en sont vice-présidentes. Ces villes inscrites dans la gouvernance de la Commission de la culture se sont engagées pour un mandat et engagement financier de trois ans (2013 à 2016).

La Ville de Montréal souhaite renouveler sa cotisation annuelle pour 2015 à la Commission de la culture de CGLU. Celle-ci est une plateforme unique qui rassemble les villes, les associations et les réseaux et qui renforce la relation entre les politiques culturelles locales et le développement durable. Sa mission est de « promouvoir la culture comme quatrième pilier du développement durable, à travers la diffusion internationale et la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture ».

La Commission de la culture s'affaire, notamment, à la diffusion et la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la culture, un document de référence international en politiques culturelles adopté par CGLU en 2004. À ce jour, plus de 500 villes, organismes et gouvernements locaux y adhèrent, dont les villes de Québec et de Toronto, Les Arts et la Ville, Culture Montréal, Creative City Network, ainsi que le gouvernement du Québec qui a lancé son propre Agenda 21C en 2011.

L'Agenda 21 de la culture, qui a été adopté au Conseil municipal de Montréal en 2005, est apparu, depuis, comme la principale contribution des villes à la mondialisation culturelle:

une réussite collective des villes née des efforts de la Commission de la culture et de ses membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1037 - 15 octobre 2014: Adopter la « Déclaration Montréal engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables ».

CE141 335 - 27 août 2014: Autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Chengdu (Chine) du 25 au 28 septembre 2014, dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, et du 29 septembre au 3 octobre 2014 à Buenos Aires (Argentine), dans le cadre de la 11e réunion de la Commission Culture de CGLU. Montant estimé : 4 977,52 \$.

CE13 1493 - 25 septembre 2013: Autoriser le paiement de 10 000 € (14 055 \$ approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2013-2014, pour sa participation à la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

CE13 0936 - 19 juin 2013: Autoriser la dépense relative au déplacement, du 26 au 30 juin 2013, de Mme Élaine Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à la 10e rencontre de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à Lille (France). Montant estimé : 2 675,88 \$.

CE13 0833 - 5 juin 2013: Autoriser la dépense relative au déplacement, le 12 juin 2013, de Mme Élaine Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à l'Assemblée générale des Nations unies au nom de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à New York (États-Unis). Montant estimé : 579,16 \$.

CE12 1572 - 19 septembre 2012: Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à octroyer la cotisation annuelle de 10 000 € pour 2012-2013 de Montréal au titre de ville vice -présidente de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

CG12 0021 - 26 janvier 2012 :Contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable (19 sommaires similaires réalisés par les arrondissements).

CM10 0795 - 25 octobre 2010: Approuver la candidature de la Ville de Montréal à la viceprésidence de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

CM05 0397 - 20 juin 2005: Entériner l'adoption par la Ville de Montréal de l'Agenda 21 de la culture.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, en tant que co-présidente de la Commission de la culture de CGLU, s'est engagée à assumer les responsabilités suivantes :

- relation avec l'UNESCO;
- participation à l'élaboration du nouvel Agenda 21 : Actions pour 2014-15 ;
- diffusion de la déclaration sur la culture comme quatrième pilier du développement durable au Québec et au Canada et accroissement du nombre de villes adhérentes à l'Agenda 21 de la culture et membres de la Commission de la culture de CGLU;
- relation avec la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle;
- supervision de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture après 2014.

L'implication de Montréal lui permet de prendre une place plus importante au sein de ce réseau unique, dont elle est l'un des membres fondateurs, ainsi que de contribuer au rayonnement international de la Ville. À l'échelle internationale, le rôle des villes est de plus en plus reconnu dans la mise en œuvre des politiques culturelles nationales. De plus, nombreux sont ceux qui croient que la culture peut jouer un rôle majeur dans les nouvelles politiques urbaines dites intégrées. Lorsque les réunions de la Commission se tiennent pendant le Bureau exécutif ou le Conseil mondial de CGLU, les représentants politiques de la Commission peuvent présenter les progrès de nos activités devant les maires et les leaders locaux du monde entier. Pour assurer une co-présidence active, Montréal doit aussi s'impliquer localement à travailler avec vigueur à l'intégration de la culture dans toutes les politiques urbaines de la Ville.

Le Service de la culture assure le suivi administratif des relations avec la Commission de la culture depuis ses débuts. Le ou la responsable élu(e) de la culture, du patrimoine et du design devient d'emblée, responsable politique du dossier.

JUSTIFICATION

L'adhésion de la Ville de Montréal à la Commission de la culture de CGLU donne accès à un important réseau de grandes villes du monde avec qui elle peut envisager divers partenariats, échanger des renseignements sur les politiques et projets culturels, et défendre la place de la culture dans les grands enjeux. La Ville de Montréal n'a pas les ressources pour rester à l'affût de ces dossiers internationaux mais son implication dans la Commission de la culture lui permet de rester informée facilement et même de pouvoir intervenir et adopter rapidement ces déclarations sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

La contribution annuelle 2015, exclusivement dédiée au fonctionnement de la Commission de la culture de CGLU, est de 10 000 € (approximativement 13 800 \$).

La cotisation sera payée à partir du compte Cotisations versées à des associations - Service de la culture (2101.0010000.101062.07201.54702) - Demande d'achat no. 361423 (voir facture en pièce jointe).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture, document moteur de la Commission de la culture, fait la promotion de la paix, du dialogue, de la diversité culturelle, des droits de la personne, de la démocratie participative et de la durabilité, des principes au coeur du développement durable. Montréal a été la première ville dans le monde à appuyer la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bénéfices en bref :

- 1. Affirmer le leadership de Montréal comme métropole culturelle durable ; pour ce faire, la déclaration *Montréal engagée pour la culture pour des quartiers culturels durables* , a été adoptée en octobre 2014. La Déclaration vise à poursuivre le développement de Montréal, en nous inspirant de l'Agenda 21 de la culture de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) , selon les 7 thèmes suivants:
 - pour une citoyenneté culturelle active;

- pour l'intégration de la culture dans l'aménagement de notre cadre de vie;
- pour des acteurs culturels engagés envers l'éco-responsabilité;
- pour des apprentissages stimulés par les arts et la culture;
- pour que la culture favorise l'inclusion sociale;
- pour une alliance entre la culture et l'économie;
- pour une ville intelligente axée sur les citoyens grâce aux innovations dans le secteur de la culture.
- 2. Aider au positionnement de Montréal dans les réseaux des grandes métropoles culturelles.
- 3. Tisser des liens entre villes dans le cadre d'échanges multilatéraux.
- 4. Être alimenté par les réflexions et projets les plus novateurs réalisés par les autres villes afin de pouvoir s'en inspirer ici.
- 5. Pouvoir présenter les réalisations de Montréal à l'échelle internationale.

Mentionnons aussi ces autres retombées qui découlent directement de la présence de Montréal dans ce réseau :

- Montréal, ville invitée à la Mercè de Barcelone en septembre 2012 (Moment Factory, lauréat de nombreux prix pour l'illumination de la Sagrada Familia);
- Montréal, lauréate du Prix Culture et développement 2013 des Arts et la Ville pour la démarche entourant le Rendez-vous novembre 2012 et le projet Montréal métropole culturelle, basé sur les principes de l'Agenda 21 de la culture;
- -- La prise de parole de la représentante élue de la Ville, au nom de CGLU, devant l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

18 au 20 mars 2015: 1er Sommet de la culture à Bilbao, où sera signé le nouvel Agenda 21 de la culture : actions, dont le contenu a été discuté lors de la rencontre de travail à Buenos Aires, du 29 septembre au 2 octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les partenaires du Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle, dont la Ville de Montréal, se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission culture de CGLU ». Le rayonnement international est identifié comme un axe majeur de développement dans le nouveau Plan d'action 2007-2017 en vue du 375e anniversaire de Montréal. Cette action s'inscrit dans le cadre de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal (engagement 5) ainsi que dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires : Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LALONDE agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-10

Isabelle CABIN Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET Directeur

Tél : 514 872-4600 **Approuvé le :** 2015-03-16

CE: 30.003

2015/04/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.004

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1151005002

Unité administrative

responsable:

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-

Événements , Division des événements publics

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la

population et promouvoir un mode de vie actif

Compétence d'agglomération :

Tour de l'Île

Projet: -

Objet : Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le

cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 31 mai 2015, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie.

Il est recommandé:

- d'autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 31 mai 2015, de 8 h 30 à 16 h 30.
- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2015-03-20 10:52	
Signataire :	Alain DG MARCOUX	
	Directeur général	
	Direction générale , Cabinet du directeur général	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1151005002

Unité administrative

responsable:

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-

Événements, Division des événements publics

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la

population et promouvoir un mode de vie actif

Compétence d'agglomération :

Tour de l'Île

Projet: -

Objet : Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le

cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 31 mai 2015, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Lachine, de Verdun et de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois depuis 1967. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme, ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens. En 1986, le Tour de l'Île se positionne le premier dimanche de juin, journée internationale de la bicyclette. Sans médaille, chronomètre ou champion, le Tour de l'Île de Montréal devient un événement de masse. Au cours des années 1990, l'engouement des citoyens est spectaculaire : pas moins de 45 000 personnes, de partout au Québec, s'inscrivent en dix jours! Aujourd'hui, force est de constater l'impact qu'a eu l'événement sur le rayonnement de la ville de Montréal et sur le développement d'une véritable culture du vélo à travers tout le Québec; culture associée à une vie saine et écologique. Déjà, en 1991, l'Organisation mondiale de la santé accordait son patronage au Tour de l'Île pour souligner sa contribution à faire de Montréal une ville en santé. Quatre ans plus tard s'amorçaient les chantiers de ce qui allait devenir la Route verte, la plus belle véloroute au monde selon le National Geographic, visitée par de plus en plus de cyclotouristes d'ici et d'ailleurs. En 1999, la popularité du Tour de l'Île entraîne dans son sillage la création de la Féria du vélo de Montréal, une semaine complète d'activités récréatives et culturelles.

En 2014, pour mieux refléter l'enqouement pour le vélo et le rôle mobilisateur de son

festival unique en Amérique, Vélo Québec a modifié le nom de la Féria du vélo de Montréal pour le Festival Go vélo Montréal. Ce changement de nom, à l'aube du 30e Tour de l'Île de Montréal, s'inscrivait dans la suite logique des nouveautés instaurées en 2013 pour combler les cyclistes d'aujourd'hui. Parmi ces nouveautés, rappelons la gratuité pour les 12 ans et moins désirant participer au Tour de l'Île et au Tour la Nuit, une action concrète les encourageant à la pratique d'activités sportives, de même que la multiplication des choix d'expériences au Tour de l'Île, tant pour les cyclistes contemplatifs que sportifs. Au Festival Go vélo Montréal, les cyclistes se transportent dans les rues et deviennent l'événement. Dynamique, festive et rassembleuse, la nouvelle appellation est un appel franc à l'action et à la fête où l'impératif côtoie les plaisirs de rouler.

Le Festival Go vélo Montréal 2015 englobe les activités suivantes : la 14e édition du Défi Métropolitain le dimanche 24 mai (créé en 2002), la 16e édition de l'Opération vélo-boulot le mercredi 27 mai (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 17e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 29 mai (créé en 1999) et la 31e édition du Tour de l'Île le dimanche 31 mai (créé en 1985) dont la programmation a été bonifiée. Le Festival Go vélo Montréal est aussi une semaine d'activités cyclistes et urbaines qui compte trois tours populaires offrant quelque 10 expériences cyclistes différentes au coeur de Montréal et dans la région métropolitaine.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour de l'Île : Le Plateau Mont-Royal, Rosemont-La Petite Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, LaSalle, Lachine, Verdun et Ville-Marie en plus des villes Mont-Royal et Westmount.

Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0262, séance tenue le 18 février 2015 - Approuver la conclusion d'ententes de soutien financier pour l'année 2015 pour les festivals et événements dont la Féria du vélo de Montréal. Accorder un soutien financier de 110 000 \$ pour l'année 2015 à la Féria du vélo de Montréal ;

CE14 0720, séance tenue le 7 mai 2014 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1er juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30, dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite Patrie, du Plateau Mont-Royal et de Ville de Montréal-Est ;

CE13 0191, séance tenue le 20 février 2013 - Donner un accord de principe à la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2013-2014 pour les festivals et événements dont la Féria du vélo de Montréal. Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2013 et 2014 à la Féria du vélo de Montréal ;

CE13 0391, séance tenue le 3 avril 2013 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 2 juin 2013 de 8 h 30 à 16 h 30 dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ;

CE12 0553, séance tenue le 18 avril 2012 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 3 juin 2012 de 8 h 30 à 16 h 30 dans les arrondissements suivants : Outremont, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc Extension,

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie;

CE11 0496, séance tenue le 6 avril 2011 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 5 juin 2011 de 8 h 30 à 16 h 30 dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Vélo Québec lance la saison festivalière montréalaise avec une vague de changements, en multipliant les expériences au Tour de l'Île de Montréal. D'une part, dans son désir d'encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes, Vélo Québec invite les 12 ans et moins à participer à l'événement gratuitement. En terme de parcours, les participants auront le choix de rouler 21 km au Tour la Nuit, 50 km Express, 50 ou 28 km au Tour de l'Île, 65 ou 100 km Découverte.

Le 50 km Express vise les cyclosportifs. A 9 h 15, à la tête du Tour de l'Île de Montréal, ils ouvriront le circuit à une vitesse moyenne de 30 km/h pendant 1 h 30. Les jeunes et leur famille pourront profiter pleinement du Tour de l'Île de Montréal puisque les 12 ans et moins rouleront l'événement sur un nouveau parcours de 28 km qui leur permettra de sillonner la ville sur une plus courte distance. Aucun sommaire décisionnel ne sera produit pour les parcours du 65 et 100 km Découverte vu que les rues demeurent ouvertes à la circulation automobile. Vélo Québec a retiré de sa programmation 2015 le 100 km Express en raison du nombre de participants, des coûts élevés des effectifs policiers et des technicalités logistiques à coordonner avec les autres activités prévues cette même journée.

Le Tour de l'Île réunira environ 20 000 cyclistes adultes, amateurs et passionnés de la randonnée à vélo. Le parcours du Tour de l'Île totalise 50 km et le départ est localisé sur l'avenue du Parc à l'angle de Mont-Royal alors que l'arrivée s'effectuera au parc Jeanne-Mance. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au départ, au site d'arrivée et dans les relais le long du parcours. Environ 2 600 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement.

Le Festival Go vélo Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important.

JUSTIFICATION

Le Tour de l'Île de Montréal est un événement du Festival Go vélo Montréal, un festival unique en Amérique, qui permet de découvrir la grande région métropolitaine autrement. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux différentes randonnées vélos du festival, sans compter les quelque 3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, le Festival Go vélo Montréal reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international du Festival Go vélo Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal. Cet organisme jouit d'une notoriété mondiale d'excellence en cette matière.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements varient en fonction du parcours déterminé. En 2014, les coûts ont été évalués à environ 600 000 \$. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement.

Pour les années 2013-2014, l'organisme bénéficiait d'un support financier en argent de 100 000 \$ provenant du Fonds Montréal 2025 (Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec) pour la présentation du Festival. Pour l'année 2015, la contribution financière s'élève à 110 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, Vélo Québec encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Parce que cet événement a des impacts majeurs sur la circulation et le transport en commun, la Division des événements publics du Service de la culture a tenu une réunion de concertation le 14 janvier 2015 et convié tous les arrondissements concernés et intervenants à partager les enjeux, planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur leur population. La direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidants et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Le Festival Go vélo Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit appliquer les conditions de l'annexe 3 du protocole de visibilité incluses dans l'entente du Fonds Montréal 2025 entre la Ville et le promoteur. Le lancement de la programmation s'est tenu le 15 février 2015. Une animation est prévue tant au site de départ qu'au site d'arrivée.

L'organisme annoncera le Tour de l'Île sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'à différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une note sera transmise en avril aux différents communicateurs des arrondissements concernés pour officialiser les stratégies et les moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité

29 au 31 mai : montage de l'événement 31 mai : tenue de l'événement et démontage

Juin-juillet : réunion de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Daniel GIRARD)

Avis favorable:

Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Nicole OLLIVIER)

Avis favorable:

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable:

Service de l'eau, Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable:

LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Danielle MIMEAULT)

Avis favorable:

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Jessie LAFRANCE-BRAZEAU)

Avis favorable:

Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Stéphanie HOULE)

Avis favorable:

Lachine, Direction des travaux publics (Jean-François MARCHAND)

Avis favorable:

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable:

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Line FERLAND)

Avis favorable avec commentaires:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Valérie GAGNON)

Avis favorable:

Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal , Direction (Johanne FRADETTE)

Avis favorable:

LaSalle, Direction des travaux publics (Benoit G GAUTHIER)

Avis favorable avec commentaires:

Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Richard PAULHUS)

Avis favorable:

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Avis favorable:

Verdun, Direction des travaux publics (Martin ROBERGE)

Avis favorable:

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Isabel ASSUNÇAO)

Avis favorable:

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable:

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable:

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable:

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (April LÉGER)

Avis favorable:

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2015-03-02

Colette HOULE Agente de projets - Promotion et Événements spéciaux

Alexandra COURT C/d soutien aux evenements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE Directeur associé Cinéma - Festivals- Événements APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET Directeur

Approuvé le : 2015-03-02 **Approuvé le :** 2015-03-19

CE: 30.005

2015/04/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 60.001

2015/04/01 08:30



Dossier #: 1145979001

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau, Direction de la gestion durable de l'eau des

mesures corporatives et d'urgences

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des droits et responsabilités : biens

Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs

Gestion de l'eau Projet:

Prendre connaissance du rapport de compilation des redditions Objet:

> de compte élaborées par les arrondissements pour l'année 2013 relatives à l'application du règlement 11-010 sur la protection

des bâtiments contre les refoulements d'égout

Il est recommandé au Comité exécutif de prendre connaissance du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour l'année 2013 relatives à l'application du règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout.

Signé par	Marc BLANCHET	Le 2015-03-20 10:35
Signataire :		Marc BLANCHET
	Direction	Directeur général adjoint générale , Direction générale adjointe - Développement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1145979001

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des

mesures corporatives et d'urgences

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs

biens

Projet: Gestion de l'eau

Objet : Prendre connaissance du rapport de compilation des redditions

de compte élaborées par les arrondissements pour l'année 2013 relatives à l'application du règlement 11-010 sur la protection

des bâtiments contre les refoulements d'égout

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'aider les citoyens à se protéger efficacement contre les risques de refoulement ou d'inondation liés aux fortes pluies, le 21 juin 2011, le conseil municipal de Montréal a adopté le règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout. La mise en oeuvre de ce règlement a été progressive et supportée par une campagne de sensibilisation auprès des citoyens (via la radio, les journaux locaux, le porte-à-porte de la Patrouille bleue, le 311, des dépliants dans les BAM, des reportages télévisuels et des capsules sur internet).

Après l'adoption du règlement 11-010, les élus, les directeurs d'arrondissements et les directeurs des travaux publics d'arrondissements ont reçu un cartable intitulé «Approche intégrée de la Ville pour protéger les citoyens des impacts de pluies intenses». Ce cartable regroupait les outils administratifs et de communication afin d'assurer la mise en oeuvre du règlement 11-010. Ces interventions développées et articulées sous la forme d'une approche intégrée par le Service de l'eau, le Service des affaires juridiques et certains arrondissements ont été approuvées par résolution du comité exécutif le 13 juin 2012 (voir le numéro de résolution dans la section Décisions antérieures plus bas).

Dans le cadre de cette approche intégrée, le règlement 11-010 constitue un instrument essentiel car il prévoit le dépôt d'une reddition de compte annuelle qui permet aux instances décisionnelles - politiques et administratives - d'avoir connaissance des efforts réalisés dans leur arrondissement pour réduire les refoulements.

En 2013, le règlement 11-10 était en vigueur dans 16 des 19 arrondissements, soit : Ahuntsic—Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds—Roxboro, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray—St-Michel—Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1855 - 18 décembre 2013 - Prendre connaissance du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour les années 2011 et 2012 relatives à l'application du règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout.

CE 12 0930 - 13 juin 2012 - Approuver l'approche intégrée de la Ville contre les refoulements d'égout et les inondations afin de protéger les citoyens des impacts de pluies intenses.

CM11 0533 - 21 juin 2011 - Adopter le Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel présente un rapport consolidé des redditions de compte des arrondissements participants reçues par le Service de l'eau pour l'année 2013. À ce jour, plus de 3500 inspections détaillées visant à protéger les bâtiments des impacts des pluies intenses ont été réalisées et compilées, ce qui constitue une expérience et un échantillonnage sans précédent au Québec. Les exigences visées par le règlement 11-010 concernent des mesures de protection dans les bâtiments (clapets anti-refoulements, pompes de renvoi). Celles-ci se sont avérées les solutions les moins dispendieuses collectivement, les plus efficaces et les plus rapides à mettre en oeuvre pour protéger les résidents des risques liés aux fortes pluies.

De plus, le programme d'inspections développé par la Ville de Montréal permet pour chaque propriétaire affecté par un refoulement ou une inondation de profiter de plusieurs visites gratuites d'un inspecteur afin de faire le diagnostic des vulnérabilités de la propriété, identifier les travaux à réaliser et s'assurer de la conformité des travaux correctifs. Chaque inspection est détaillée et compilée dans une base de données pour suivi individuel des dossiers et analyse des données d'ensemble. Le propriétaire reçoit par la suite les résultats sous forme de lettre résumant les mesures de protection à mettre en place, soit par exigence réglementaire, soit sous forme de recommandations pour les mesures hors règlement. L'inspecteur peut conseiller les plombiers devant faire les travaux. Finalement, les résultats de l'inspection peuvent aussi être utilisés par le propriétaire pour faire valoir les travaux auprès de son assureur ou lors de la vente de sa propriété.

La consolidation pour l'année 2013 a été en partie retardée afin de préciser les résultats obtenus dans le rapport de compilation des redditions de compte. Un effort supplémentaire important a été fait concernant les données d'inspections des nouveaux bâtiments et les transformations des installations de plomberie assujetties au règlement. Notons également qu'afin d'obtenir le plus de redditions de compte possible de la part des arrondissements, des échéanciers de livraison ont aussi été déplacés jusqu'en janvier 2015 pour en accommoder certains.

JUSTIFICATION

Le règlement 11-010 vise à réduire les impacts sociaux (qualité de vie des citoyens), les impacts économiques (dommages aux biens) et les impacts environnementaux (humidité et mauvaise qualité de l'air dans les logements touchés) par une meilleure prévention des risques liés aux fortes pluies qui dépassent la capacité du réseau d'égout. Il s'inscrit donc dans la lignée des actions entreprises par la Ville afin de contribuer au développement durable par un usage éclairé et adéquat du service d'assainissement offert, c'est-à-dire, par une prise de conscience citoyenne que le réseau d'assainissement aura toujours une capacité de service limitée et que les mesures de protection contre les refoulements font partie des exigences normales au même titre que les autres équipements de sécurité d'un

bâtiment.

En vertu de l'article 1 du règlement intérieur de la Ville de Montréal sur la délégation de pouvoirs du conseil de ville aux conseils d'arrondissement (règlement 02-002), modifié par l'article 39 du règlement 11-010, les conseils d'arrondissement où le règlement est en viqueur doivent alors produire et remettre, au plus tard le 1er mars de chaque année, au directeur du Service de l'eau, un fichier Excel contenant la liste des adresses ayant fait l'objet d'une inspection pendant l'année civile précédente pour y vérifier le respect du règlement. Les non-conformités relevées et la correction de ces non-conformités pour chacune de ces adresses doivent être indiquées, le cas échéant.

Cette reddition de compte permet aux instances décisionnelles de prendre connaissance du niveau d'effort consenti par les différents arrondissements pour améliorer la protection des bâtiments contre les refoulements, des résultats obtenus et de prendre les décisions d'aiustement le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluies

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Diego ROBAYO

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hervé LOGÉ

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-06

Ingénieur Chef de Division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2015-03-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE Directrice

Approuvé le : 2015-03-19



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 60.002

2015/04/01 08:30



Dossier	#	: 1	15 1	1353	3006

Unité administrative

responsable:

Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du

soutien aux instances

Niveau décisionnel

proposé :

Comité exécutif

Projet:

Objet : Rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par

l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se

Direction générale, Cabinet du directeur général

terminant le 31 janvier 2015

Il est recommandé de recevoir le rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2015

Signé par	Alain DG MARCOUX	Le 2015-03-17 13:56	
Signataire :		Alain DG MARCOUX	
		Directeur général	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1151353006

Unité administrative

responsable :

Direction générale, Cabinet du directeur général, Division du

soutien aux instances

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet: Rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par

l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se

terminant le 31 janvier 2015

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 13 février 2013, le comité exécutif a exprimé le souhait qu'il lui soit déposé, semestriellement au lieu de trimestriellement, l'état des honoraires juridiques versés à chacune des firmes d'avocats externes par l'ensemble des instances décisionnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1412 du 10 septembre 2014: de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2014

CE14 0457 du 26 mars 2014: de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

DESCRIPTION

Ce rapport compile les données du système SIMON classées par unité administrative (arrondissements et services municipaux), et par fournisseur pour trois périodes, soit le mois courant et par le fait même l'année en cours, le dernier trimestre et finalement, les douze derniers mois.

JUSTIFICATION

Ce rapport a été bâti à la demande du comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain rapport fera état des résultats pour la période du 1er février au 31 juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS Conseiller gestion **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-17

Jean-François MILOT Chef de division soutien aux instances